

L'an deux mil dix-sept, le **vingt et un septembre**, le conseil communautaire s'est réuni sur convocation adressée le 15 septembre 2017, à la **salle Faber de Mirebeau-sur-Bèze**, sous la présidence de **Monsieur Didier LENOIR**, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 29 juin 2017**
2. **Présentation du service Enfance-Jeunesse par M. Alain Martenot**
3. **Contrat Enfance-Jeunesse**
4. **Renouvellement de la convention de l'Ecole de musique et de danses avec le département**
5. **Nom de l'Ecole de musique et de danses**
6. **Marché de fournitures administratives et scolaires**
7. **Modification de la carte des emplois**
8. **Régime indemnitaire**
9. **Information sur les attributions de compensation**
10. **Créances éteintes**
11. **Information sur la trésorerie**
12. **Questions diverses**

Étaient présents : Georges APERT - Pierre-Alain BAROT - Michel BORDERELLE - Véronique BREDILLET - Christophe CADET - Nathalie CAYOT - Roland CHAPUIS - Aimé CHEVEAU - Françoise CLEMENT - Michel de BROISSIA - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - André FOURNEY - Nathalie GAVOILLE - Valérie GUELAUD - Guy HOUEMENT - Denis JACQUOT - Isabelle LAJOUX - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Cécile MOUREAUX - Valérie NIVOIS - Jean-Pierre PATEY - Didier PETITJEAN - Vincent QUERU - Isabelle QUIROT - Roger RAILLARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Laurent SOUHAIT - François SOUVERAIN - Nicolas URBANO - Guy VINCENT-VIRY.

Invitée : S. BONY, trésorière

Étaient excusés : Bruno BETHENOD - Marc BOEGLIN - Laurent BOISSEROLLES - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Yoann DUMONT - Michel GREY - David JEANSON - André JOURDHEUIL - Gérard PONSOT - Valérie SAUVAGEOT-LAPIERRE - Laurent THOMAS.

Étaient absents : Alain BOVE – René KREMER – Patrick MOREAU

Ont donné pouvoir : Bruno BETHENOD à Martine DESCHAMPS - Marc BOEGLIN à Vincent QUERU - Laurent BOISSEROLLES à Emmanuel DONICHAK – André JOURDHEUIL à Nicolas URBANO – Gérard PONSOT à Roger RAILLARD – Laurent THOMAS à Didier LENOIR.

Secrétaire de séance : BAROT Pierre-Alain

Le Président accueille l'assemblée et soumet l'ordre du jour.

Avant de débiter la séance, il informe les conseillers que la revue intercommunale vient d'être imprimée et les invite à retirer en fin de réunion les exemplaires destinés à leur commune.

Il fait part d'un problème de chauffage survenu le matin du 20 septembre aux écoles de Renève, qui a nécessité l'évacuation totale des écoles. La présence de monoxyde de carbone a été détectée au sous-sol par le chauffagiste appelé sur place, plusieurs casernes de pompiers se sont déplacées par précaution. Le brûleur de la chaudière a été changé et une alarme au monoxyde de carbone a été installée.

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 29 juin 2017**

Le Président soumet le compte-rendu du 29 juin 2017 qui est adopté à l'unanimité.

2. **Présentation du service Enfance-Jeunesse par M. Alain Martenot**

A.Martenot, présente le service Enfance-Jeunesse, dont il est responsable. Il rappelle que la collectivité est signataire d'un Projet Educatif Territoriale (PEDT) avec la CAF, qui permettra de créer un lien fort avec les écoles du territoire.

La direction « enfance-jeunesse » est composée d'un coordonateur responsable du service, une secrétaire en charge de la facturation, un agent des ressources humaines pour 10 h/semaine. 7 sites accueillent les enfants en périscolaire, 3 sites en extrascolaires (vacances) pour les 3-10 ans, 2 sites en extrascolaires pour les 11-17 ans (secteur jeunes).

Au service périscolaire, les accueils du matin se font dès 7 h 15 sur certains sites (Belleneuve, Fontaine et Mirebeau), à 7 h 30 sur les autres sites, jusqu'au début des cours. Les enfants sont accueillis tous les midis, du lundi au vendredi sur Fontaine et Mirebeau, seulement les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur les autres sites. Les NAP se déroulent pendant 1 h 30 les mardis et vendredis à Arceau juste après les cours, et pendant 0 h 45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur les autres sites, juste après les cours. Les enfants sont enfin accueillis tous les soirs après les NAP jusqu'à 18 h 30 à Belleneuve, Fontaine et Mirebeau, et jusqu'à 18 h 45 sur les autres sites.

2 sites accueillent les enfants le mercredi après l'école : Fontaine et Mirebeau. Les enfants de Fontaine et Mirebeau sont pris en charge par l'équipe d'animation dès la sortie de l'école, pour les autres sites un ramassage est effectué en bus ou navette.

Depuis cette rentrée scolaire 2017, les parents ont la possibilité de récupérer leurs enfants après le repas du midi. Avec cette nouveauté, les effectifs sont en augmentation sur les mercredis par rapport à l'année précédente.

Pour le service extrascolaire, les enfants sont accueillis à chaque période de vacances scolaires :

- Pendant les petites vacances à Fontaine et Mirebeau la 1^{ère} semaine, à Belleneuve la 2^{ème} semaine.
- L'été, à Belleneuve et Fontaine-Française les 4 premières semaines.

L'accueil sur les sites se fait en journée ou demi-journée, avec ou sans repas, à partir de 7 h 15 (début des activités à 9h), jusqu'à 18 h 30 (fin des activités à 17 h).

Enfin, le « secteur jeunes » accueille les jeunes de 11 à 17 ans pendant et hors vacances scolaires :

- en période scolaire : sur Fontaine-Française : 25 samedis dans l'année de 13 h 45 à 18 h 45 - sur Mirebeau : tous les mercredis après-midi de 13 h 30 à 19 h (accueil et restauration possible dès la sortie du collège), les vendredis de 16 h 30 à 19 h.

- Pendant les vacances scolaires : sur Mirebeau : ouverture tous les jours chaque 1^{ère} semaine des petites vacances de 8 h à 18 h, en journée ou demi-journée avec ou sans repas (2 ou 3 jours sur Fontaine) et quelques jours l'été lors des 4 premières semaines de vacances sur Mirebeau et Fontaine. 1 séjour en Ardèche a été organisé par le Secteur jeunes de Fontaine cet été, ainsi qu'un séjour commun Mirebeau-Fontaine.

Ce service fonctionne bien et les échanges entre les 2 secteurs jeunes, avec des sorties et animations communes, sont très bénéfiques.

Le Président souligne que le service « enfance-jeunesse » est un service majeur de la collectivité en terme de fréquentation et du nombre d'animateurs. Il remercie A. Martenot pour cette présentation et le félicite, ainsi que son service, pour son bon fonctionnement.

3. Contrat Enfance Jeunesse

P.A. Barot rappelle que la Communauté de communes du Mirebellois a signé avec la Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) d'une durée de 4 ans (2014 – 2017) et que celui-ci arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Aussi, afin de permettre le maintien de l'accompagnement par la Caf, du projet Enfance Jeunesse, il convient de renouveler les engagements de la collectivité par la signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse, pour une période de 4 années soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021, et de donner ce soir un accord de principe sur ce renouvellement.

Les actions supports et les modalités de contractualisation (notamment financières) seront présentées lorsque le document final aura été élaboré conjointement par la Caf et la Collectivité.

Le Président souligne que le partenariat avec la CAF, qui finance environ 1/3 du fonctionnement de ce service, est fructueux.

M. de Broissia rappelle l'inquiétude du Mirebellois il y a 4 ans sur la pérennité du financement de la CAF.

Pour P.A. Barot, la CAF apprécie le travail qui se fait sur le territoire, et pour preuve a proposé à notre collectivité la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG), 1^{ère} sur le département.

D. Jacquot demande si la CAF continuera à financer au-delà des 4 ans.

Le Président ne peut pas l'affirmer au-delà de cette période, mais cependant avec certitude pour la période 2018/2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité accepte le principe de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec échéance au 31 décembre 2021.

4. Renouvellement de la convention de l'école de musique et de danses avec le Département

V. Meunier rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes du Mirebellois a signé avec le Conseil départemental de la Côte-d'Or une convention pour son établissement d'enseignements artistiques. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2017. Il est ainsi proposé de s'associer avec le Département pour permettre à l'Ecole de renouveler le niveau 3 de la classification des écoles de musique telle qu'elle résulte des délibérations de l'Assemblée Départementale, pour une période de 4 années soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021, et ainsi percevoir une subvention annuelle du Département de 39 400 €.

Le projet de convention et les actions à réaliser par l'Ecole, sont les suivants :

- Projet pédagogique : favoriser la qualification de l'équipe pédagogique, adapter les pratiques pédagogiques et artistiques aux besoins de l'établissement, participer aux réflexions sur ces pratiques dans le cadre de l'Observatoire des pratiques pédagogiques, favoriser le développement d'esthétiques diversifiées, ouvrir l'établissement à de nouvelles disciplines.

- démocratiser l'accessibilité des Etablissements d'Education Artistiques à tous les publics : tarification, accessibilité à tous publics (adultes, seniors, personnes âgées isolées, handicapées, en insertion...).

Nouveautés dans le cadre du renouvellement de la convention : ouverture à une nouvelle esthétique, les arts du cirque sur Fontaine-Française, mise en place des cours d'éveil et d'initiation musicale dans les communes « centres » (Mirebeau, Belleneuve et Fontaine), développer les musiques actuelles avec le collège de Mirebeau (avec accompagnement financier du Département), partenariat avec le collège de Mirebeau et de Fontaine-Française dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA), structurer la danse (classique et jazz) en cursus (évaluations continues et examen de fin de cycle 1).

M. Borderelle demande si la mise en place de ces nouveautés, fixées par le Département pour la signature de cette nouvelle convention et l'obtention de l'aide de 39 400 € coûtera plus cher à la collectivité.

Le Président répond que ces nouveautés ne sont pas une obligation pour le renouvellement de la convention avec le Département, mais que la collectivité a fait le pari d'avoir une école de musique et de danses de qualité. La subvention du Département c'est un plus, il nous aide également financièrement sur d'autres projets de qualité (3 jours MCC).

Pour Virginie Meunier, l'Ecole de Musique et de danses propose de très belles prestations avec des enseignants de qualité, ce qui la positionne en très bonne place dans le Département de la Côte-d'Or. Nous pouvons en être fiers et l'aide financière du Département nous permet d'être à ce niveau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité accepte le renouvellement de la convention avec le département avec échéance au 31 décembre 2021, et sollicite l'aide du Conseil départemental par le biais d'une subvention annuelle pour la mise en œuvre de cette convention.

5. Nom de l'école de musique et de danses

Le Président informe l'assemblée que le nom de l'école de musique est désormais beaucoup trop long et que la commission à la musique et aux danses, qui s'est réunie le 13 septembre 2017, propose le nom suivant :

Ecole des 3 Arts
Musique Danses Arts du Cirque

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité adopte le nom « Ecole des 3 Arts » pour son Ecole.

6. Marché de fournitures administratives et scolaires

Le Président informe l'assemblée que le marché de fournitures administratives précédemment conclu par la Communauté de communes du Mirebellois arrive à échéance au 30 septembre 2017.

Un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) a été déposé sur la plateforme e-bourgogne ainsi que dans un journal d'annonce légal. Les achats se feront par bon de commande pour un montant minimal de 25 300 € TTC et maximal de 50 800 € TTC / an sur une durée de 3 ans.

6 entreprises ont présenté une offre :

- FOUROT à Gray
- NLU à Monetau (89)
- Papeterie JEANNERET à Besançon
- LYRECO à Marly (59)
- Papeterie MAJUSCULE à Beaune
- FIDUCIAL BUREAUTIQUE à Lyon

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le mercredi 30 août à 16h afin d'analyser les offres selon 3 critères :

- Le prix – pondération de 50%
- Le délai de livraison – pondération de 30%
- La possibilité d'acheter en ligne avec des comptes distincts – pondération de 20%

Sur cette base, les notes obtenues par les différentes entreprises sont :

➤ FOUROT à Gray	90.94/100
➤ NLU à Monetau (89)	68.57/100
➤ Papeterie JEANNERET à Besançon	75.26/100
➤ LYRECO à Marly (59)	85.91/100
➤ Papeterie MAJUSCULE à Beaune	100/100
➤ FIDUCIAL BUREAUTIQUE à Lyon	87.74/100

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité, valide la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché de fournitures administratives et scolaires à la papèterie MAJUSCULE à Beaune.

7. Modification de la carte des emplois

Le Président propose 2 modifications de la carte des emplois de la Communauté de communes :

a) Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à compter du 1^{er} octobre 2017 : le Président explique que l'entente « DGS/Président » est importante pour le bon fonctionnement de la Communauté de communes, mais que les élus sont soumis au renouvellement électoral. Sur un emploi fonctionnel, le Directeur Général des Services est placé en situation de détachement sur un emploi permanent pour une période ne pouvant excéder 5 ans, mais renouvelable. Il peut cependant être mis fin au détachement avant son terme initial, notamment en cas de fusion ou de perte de confiance. Le seuil de la nouvelle Communauté de Communes (+ de 10 000 habitants) permet la création d'un emploi fonctionnel.

Le Président précise qu'il a réfléchi depuis quelques temps à cette évolution statutaire avec M. Marnef, qui la souhaite également. Les incidences financières pour la collectivité sont les suivantes : traitement lié au grade et l'échelon de l'agent, nouvelle bonification indiciaire majorée de 5 points, RIFSEEP inchangé, prime de responsabilité.

M. Marnef explique que le poste actuel ne peut pas être supprimé tout de suite, car cette décision doit auparavant être soumise au Comité Technique (CT), et approuvée ensuite au prochain conseil. Un emploi permanent serait créé mais sur un poste de détachement. Il confirme que le salaire est supérieur sur un emploi fonctionnel.

M. Marnef quitte l'assemblée pour la mise au vote de ce point.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité, décide de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (à temps complet) à compter du 1^{er} octobre 2017 et de créer une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.

b) Création d'un poste de secrétaire de mairie à temps non complet (13 h par semaine) : suite à la demande de la commune de Bézouotte d'adhérer au service mutualisé à compter du 18 décembre 2017, le Président propose de créer un poste à temps non complet pour 13 h, qui ne génèrera pas de surcoût pour la Communauté de communes puisque la prise en charge est supportée par la commune par le biais d'une convention.

D. Jacquot souhaiterait que ce service mutualisé de secrétariat de Mairie soit sur un tarif horaire unique et non en fonction des agents en charge des communes, et trouve cela anormal par rapport à la philosophie d'une collectivité.

M. de Broissia approuve cette demande.

Le Président précise que le tarif facturé correspond au coût le plus proche du service rendu à la commune par la secrétaire de Mairie.

Roland Chapuis n'approuve pas cette création de poste qui signe pour lui la fin de l'autonomie des petites communes.

I.Lajoux est très satisfaite de ce service proposé aux communes, auquel elle ne trouve que des avantages. Elle rappelle qu'il n'y a aucune obligation d'y adhérer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée avec une voix contre, valide la création d'un emploi de secrétaire de Mairie, permanent à temps non complet à raison de 13 heures hebdomadaires. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 18 décembre 2017 :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : adjoint administratif de 2^{ème} classe

8. Régime indemnitaire

A.Marnef informe l'assemblée qu'un arrêté publié le 16 juin 2017 permet l'application du RIFSEEP (régime indemnitaire de la collectivité) aux adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2017. Il conviendrait donc de modifier la délibération n° 2017-02-08 relative à l'adoption du régime indemnitaire de la Communauté de communes en supprimant la référence à l'indemnité d'administration et de technicité pour la filière technique et l'application du RIFSEEP à compter du 1^{er} octobre 2017. Cette modification concerne 17 agents de la collectivité.

Le Conseil communautaire, considérant toutefois que la date d'effet au 1^{er} janvier 2017 ne pourra être antérieure à la date de transmission au contrôle de légalité de la délibération prévoyant l'application du RIFSEEP à ce cadre d'emplois, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité, abroge la délibération n°2017-02-08 du 12 janvier 2017 à compter du 1^{er} octobre 2017 et accepte le nouveau régime indemnitaire, avec effet au 1^{er} octobre.

9. Information sur les attributions de compensation

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 06 septembre 2017 et a validé par 25 voix pour et 4 voix contre, le rapport d'évaluation des charges transférées. Ce rapport a été transmis aux communes le 8 septembre afin qu'il soit présenté à chaque conseil municipal dans un délai maximal de 3 mois. Si ce rapport est approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux (2/3 des communes représentant 50 % de la population ou inversement), il sera soumis au Conseil communautaire qui l'approuvera à la majorité simple. A défaut de transmission du rapport ou d'approbation par les communes, le coût net transféré serait déterminé par arrêté préfectoral.

La CLECT ayant poursuivi son travail, il sera proposé dans un second temps de retenir une méthode d'évaluation dérogatoire :

- Prise en compte des contributions de chaque commune au SIVOS (hors frais financiers),
- Pas de prise en compte du CMAE (Coût Moyen Annualisé des Equipements),
- Mutualisation des frais financiers des SIVOS, répartis au prorata de la part de chaque commune dans le coût total de la compétence transférée,
- Intégration des dépenses 2016 payées par la Communauté de communes en 2017.

Dans ce cas, le conseil devra adopter cette possibilité à la majorité des 2/3. Chaque commune intéressée devra alors donner son accord, à défaut la méthode d'évaluation de droit commun s'appliquera à la commune.

I.Lajoux approuve le désaccord de la commune de Beire-le-Châtel concernant l'intégration des dépenses 2016 payées en 2017 par la Communauté de communes, qui pénalise les communes de Beire et Viévigne sur un problème technique comptable survenu fin 2016.

Le Président essaie de trouver une solution pour Beire-le-Châtel et recevra le Maire avec Mme Bony. Il recevra également les Maires des communes de Bèze et Noiron ce vendredi, en désaccord sur les charges transférées.

10. Créances éteintes

S. Bony explique aux conseillers communautaires qu'en matière de surendettement des particuliers, si le débiteur ne peut plus faire face à ses dettes avec ses ressources, il existe une procédure de rétablissement personnel, définie par le juge et non la Banque de France seule, que l'on appelle « créances éteintes ».

Elle souligne que ces situations de surendettement peuvent intervenir à n'importe quel moment de la vie de chacun en raison de facteurs imprévus (chômage, accident, maladie, séparation, etc...) et que ce sont des situations « humaines » qu'il faut prendre en considération.

Elle présente au conseil 3 dossiers faisant l'objet d'une telle décision pour des montants de 621.04 € au titre du budget général, et 1 344.25 € au titre du budget annexe déchets ménagers. Elle explique que ces montants ont été inscrits au budget 2017 mais qu'il convient cependant de délibérer pour acter du caractère définitif de la charge que la décision représente.

Le Président tient à remercier Mme Bony, ainsi que ses services, pour le travail entrepris en matière de recouvrement des créances.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité, admet les créances éteintes présentées ci-dessus.

11. Information sur la trésorerie

A la date du 21 septembre 2017, la trésorerie de la Communauté de communes s'élève à 617 158 € sans aucun tirage sur la ligne de trésorerie.

12. Questions diverses

➤ Elections professionnelles : l'élection des représentants du personnel au CT (Comité Technique) a eu lieu le 18 septembre 2017. Ont été élus :

Titulaires :

Anne-Lise PERE
Nina CARTAUT
Nadège SAINSON
Françoise PERRIN

Suppléants :

Alexandra LE DOUSSAL
Odile GUELAUD
Catherine GACHE
Patrice DROUART

➤ GEMAPI : le Président informe que le CCTP de l'étude de préfiguration de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur les bassins de l'Albane, de la Bèze et de la Vingeanne, sera validé le 26 septembre prochain pour former le futur grand bassin versant et définir son nouveau périmètre. C'est un dossier important qui suit son cours et auquel il faut prêter attention pour la prise de la compétence par la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2018. Tous les syndicats de rivière sont informés ainsi que toutes les communes concernées.

A.Marnet précise que l'EPTB Saône-Doubs va proposer une étude sur les modalités de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018, ayant pour objectif de définir des options pour chaque Communauté de communes.

M. Borderelle demande si la Chambre d'Agriculture intervient sur ce dossier.

Le Président répond que son domaine d'intervention concerne d'avantage la qualité de l'eau.

➤ Déchets ménagers : suite aux données techniques apportées par les 2 syndicats de déchets ménagers, Pontailier-Mirebeau et Is-sur-Tille lors la réunion du 14 septembre, le cabinet ACTI PUBLIC va être missionné, conformément à la décision prise le 29 juin, pour :

- identifier les enjeux financiers du retrait de l'un ou l'autre des syndicats
- proposer une répartition de l'actif et du passif du syndicat quitté,
- analyser les enjeux financiers et tarifaires de l'adhésion à un nouveau syndicat

➤ Gens du voyage : aire de grand passage : le Président rappelle notre compétence obligatoire au titre des aires de grand passage, car nous n'avons pas de communes de plus de 5000 habitants. Cela nous impose de créer une aire de grand passage de 3 hectares (avec eau, électricité et borne incendie) sur la zone 2 qui regroupe les communautés de communes de « Tille et Venelle », des « Vallées de la Tille et de l'Ignon », de « Norges et Tille », de « Auxonne-Pontailier Val de Saône » et du « Mirebellois-Fontenois ».

30% des travaux seraient partagés par les CC de la zone 2, et 70 % pris en charge par la DETR. La Préfecture nous donne 2 ans pour respecter ce schéma sinon l'Etat nous impactera financièrement. Les Présidents des communautés de communes ont répondu qu'ils n'avaient pas de terrain disponible, il est donc demandé aux Maires si des terrains communaux pourraient répondre à cette demande.

➤ Le « Fantastic picnic » aura lieu le samedi 23 septembre prochain au château de Rosières sur le thème « médiéval ». Cette manifestation est organisée au niveau régional afin de faire connaître les produits régionaux et les artisans locaux.

➤ Point sur les travaux par D. Matiron :

- de nouveaux radiateurs ont été installés au périscolaire de Belleneuve par la société Aquathermic,
- des travaux de réfection d'une salle de classe à Arceau seront réalisés aux vacances d'automne,
- plusieurs salles du Multi-accueil ont été repeintes cet été, ainsi que 2 salles au périscolaire de Mirebeau,
- la chaudière va être changée à l'école maternelle de Belleneuve
- des problèmes d'acoustique ont été constatés à la salle de restauration de Renève.

Le Président déplore de nombreuses dégradations sur les bâtiments communautaires cet été.

Les prochains conseils communautaires auront lieu les jeudi 26 octobre et 30 novembre 2017.

La séance est levée à 21 h 45.

Les délibérations prises le 21 septembre 2017 par le Conseil Communautaire, sont dans l'ordre :

N° 1	Renouvellement Contrat Enfance-Jeunesse
N° 2	Renouvellement de la Convention de l'Ecole de musique et de danses
N° 3	Nom de l'Ecole de musique et de danses
N° 4	Marché de fournitures administratives et scolaires
N° 5	Carte des emplois – secrétariat de mairie
N° 6	Carte des emplois – création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
N° 7	Régime indemnitaire
N° 8	Créances éteintes

APERT Georges

GUELAUD Valérie

BAROT Pierre-Alain

HOUEMENT Guy

BORDERELLE Michel

JACQUOT Denis

BREDILLET Véronique

LAJOUX Isabelle

CADET Christophe

LECHENET Henri

CAYOT Nathalie

LENOIR Didier

CHAPUIS Roland

MARCAIRE Jean-Claude

CHEVEAU Aimé

MARCEAU Marcel

CLEMENT Françoise

MAROTEL Michel

DE BROISSIA Michel

MATIRON Dominique

DESCHAMPS Martine

MEUNIER Virginie

DONICHAK Emmanuel

MOUREAUX Cécile

FOURNEY André

NIVOIS Valérie

GAVOILLE Nathalie

PATEY Jean-Pierre

PETITJEAN Didier

ROUGEOT Marie-Claude

QUERU Vincent

SOUHAIT Laurent

QUIROT Isabelle

SOUVERAIN François

RAILLARD Roger

URBANO Nicolas

ROSEY Jean-Marie

VINCENT-VIRY Guy